



# COVID-19 : GUIDE DES RESSOURCES DISPONIBLES

*Nous sommes là pour vous!*

---

Un mot de votre députée - p.2

Cadre de relance sécuritaire - p.3

Soutien aux particuliers - p.5

Soutien aux entreprises et organismes -  
p.9

Soutien sectoriel - p.10

Informations sur d'autres programmes  
fédéraux actuellement ouverts - p.11

Meilleures pratiques sanitaires - p.12

# UN MOT DE VOTRE DÉPUTÉE

---

Bonjour,

Le mois d'août est déjà entamé et, malgré des activités estivales différentes cette année, notre région fait preuve de créativité et de dynamisme pour rayonner malgré les conditions particulières imposées par la COVID-19.

Nos entreprises, nos municipalités et nos organismes ont dû composer avec un marché du travail très différent cet été. Afin de les soutenir, notre gouvernement a apporté des modifications à son programme estival phare pour les jeunes. Cette année, le programme **Emplois d'été Canada** accorde à tous les employeurs une subvention équivalente à 100% du salaire minimum pour les postes approuvés.

Cet été, plus de 820 000 \$ ont été distribués à travers la circonscription de Compton-Stanstead. Ainsi, 114 organisations de chez nous ont pu poursuivre et adapter leurs activités, notamment au bénéfice des enfants, des aînés, de la sécurité alimentaire et de l'environnement.

Ce financement a permis la création de 210 emplois de qualité pour nos jeunes, qui se sont retroussé les manches et qui ont contribué à l'effort collectif exceptionnel rendu nécessaire par la pandémie.

Je vous invite d'ailleurs à visionner l'annonce qui a été faite hier pour souligner cet investissement sur ma page Facebook.

En terminant, je vous invite à partager cette infolettre à travers vos différents réseaux de partenaires. Elle contient des informations pertinentes sur les programmes offerts par le gouvernement du Canada pour soutenir les personnes et les entreprises. Le site CANADA.CA demeure aussi une source fiable d'informations relatives à la COVID-19.

N'hésitez pas à communiquer avec mon équipe et moi si vous avez des questions et des commentaires.

Prenez soin de vous et de vos proches!

Marie-Claude Bibeau

# CADRE DE RELANCE SÉCURITAIRE

---

Le gouvernement du Canada réalise un investissement de **19 milliards** par le biais du **Cadre de relance sécuritaire** afin de protéger la santé des Canadiens tout en jetant les bases d'une relance économique sûre et saine. Les efforts du gouvernement, en collaboration avec les provinces et les territoires, seront axés sur les sept priorités ci-dessous déterminées par les premiers ministres afin de répondre aux besoins immédiats des Canadiens au cours des six à huit prochains mois.

## 1. Investir pour des tests de dépistage, la recherche des contacts et la gestion des données

Le gouvernement du Canada fournit **4,28 milliards \$** pour aider les provinces et les territoires à assumer les coûts liés à l'augmentation de leur capacité à effectuer des tests de dépistage, à rechercher des contacts et à partager des données de santé publique.

L'objectif est de faire en sorte que les provinces et les territoires aient la capacité de tester jusqu'à 200 000 personnes par jour à l'échelle de pays. De cette façon, nous pourrions suivre la propagation du virus et adapter notre réponse en conséquence dans le but de sauver des vies.

## 2. Investir dans les soins de santé

Le gouvernement du Canada investit **700 millions \$** pour soutenir les provinces et les territoires à renforcer leurs systèmes de santé publique et leur capacité à répondre à une éventuelle future vague de COVID-19. De cette façon, nous protégeons la santé et la sécurité des Canadiens tout en assurant qu'ils aient les soins de santé dont ils ont besoin en ces temps difficiles.

## 3. Soutenir les populations vulnérables.

Le gouvernement du Canada versera **740 millions \$** aux provinces et aux territoires dans le but de couvrir les coûts ponctuels pour les mesures de contrôle et de prévention des infections.

Ces fonds pourraient, entre autres, servir à régler les enjeux de personnel dans les installations et services de soins de longue durée, de soins à domicile et de soins palliatifs.

# CADRE DE RELANCE SÉCURITAIRE

---

## 4. Investir dans les municipalités

Le gouvernement du Canada contribue **jusqu'à 2 milliards \$** pour aider les municipalités à couvrir les coûts opérationnels liés à la COVID-19. Ces fonds permettront aux municipalités d'adopter des mesures de précaution appropriées pour minimiser la propagation du virus et de gérer les espaces publics et les services essentiels, comme les transports en commun.

À ce titre, le gouvernement du Canada versera aussi une somme équivalente aux contributions supplémentaires faites par les provinces et les territoires en transport en commun, **jusqu'à concurrence d'environ 1,8 milliard \$**.

## 5. Fournir des équipements de protection individuelle pour les travailleurs de la santé et les autres travailleurs

Le gouvernement du Canada mettra **4,5 milliards \$** de côté pour l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI) et versera **3 milliards \$** aux provinces et aux territoires pour soutenir leurs investissements en EPI. Ces fonds permettront à nos travailleurs essentiels d'être équipés dans le but de continuer leur travail crucial tout en assurant leur sécurité.

## 6. Investir dans les services de garde d'enfant

Le gouvernement du Canada fournit **625 millions \$** pour remédier à la disponibilité réduite de places en garderie. Cela fera en sorte que les parents auront accès à des services de garde sécuritaires et en nombre suffisant, et qu'ils pourront retourner au travail et ainsi contribuer à relancer notre économie.

## 7. Mettre sur pied un programme temporaire de soutien du revenu

Le gouvernement du Canada financera un nouveau programme temporaire de soutien du revenu dont le coût est estimé à **1,1 milliard \$**. Le nouveau programme apportera un soutien aux travailleurs qui n'ont pas encore accès à d'autres congés de maladie payés. De cette façon, nous encourageons les travailleurs à rester chez eux et à demander des conseils de santé publique s'ils présentent des symptômes du virus.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/30tLp6i>.

# SOUTIEN AUX PARTICULIERS

## SOUTENIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La pandémie a touché de façon disproportionnée les Canadiens en situation de handicap. Dans le but de les aider à payer leurs dépenses supplémentaires durant la crise, le gouvernement du Canada versera un montant non imposable de 600 \$.

### Admissibilité

Le paiement sera **automatiquement** versé aux personnes en situation de handicap qui :

1. Détiennent un certificat pour le Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) valide émis par l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou qui ont droit au CIPH et qui en font la demande d'ici le 25 septembre 2020.;
2. Sont bénéficiaires, au 1er juillet 2020, du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pension du Canada ou des Prestations d'invalidité versées par le Régime des rentes du Québec;
3. Sont bénéficiaires, au 1er juillet 2020, des soutiens aux personnes handicapées offerts par Anciens combattants Canada :
  - Pension d'invalidité;
  - Indemnité d'invalidité;
  - Indemnité pour douleur et souffrance;
  - Indemnité pour blessure grave;
  - Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle;
  - Prestation du remplacement du revenu; et/ou
  - Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes.

Les aînés en situation de handicap, qui étaient admissibles au paiement unique pour les aînés annoncé le 12 mai 2020 et qui sont également admissibles au paiement unique pour les personnes en situation de handicap, recevront un montant total de 600 \$ répartis en deux versements :

- S'ils ont reçu un montant de 300 dollars de la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), ils recevront un montant additionnel de 300 \$;
- S'ils ont reçu un paiement unique de 500 \$ de la pension de la SV et du Supplément de revenu garanti (SRG) ou de l'Allocation, ils recevront 100 dollars supplémentaires.

# SOUTIEN AUX PARTICULIERS

---

## PAIEMENT UNIQUE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**Les personnes en situation de handicap, qui satisfont aux critères d'admissibilité du CIPH, mais qui n'ont pas encore présenté de demande à l'ARC, peuvent présenter une demande jusqu'au 25 septembre 2020.**

Les nouveaux demandeurs du CIPH devraient compléter leur processus de demande immédiatement afin d'avoir un formulaire rempli et soumis avant le 25 septembre 2020.

Les personnes en situation de handicap dont le certificat pour le CIPH a expiré en 2019 ne devraient pas attendre de remplir leur déclaration d'impôt de 2020 pour faire une demande. Ces demandes devront être présentées à l'ARC d'ici le 25 septembre 2020.

### Paiement

Les personnes admissibles aux programmes mentionnés ci-dessus n'ont pas à faire une demande pour recevoir le paiement. Le paiement consiste en un montant unique, non imposable et non déclarable de 600 \$.

Le paiement maximum de 600 \$ sera automatiquement émis sous forme de chèque ou de dépôt direct à compter de cet automne.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3kj7Mnc>.

# SOUTIEN AUX PARTICULIERS

---

## ALERTE COVID

Alors que le Canada commence à lever graduellement les restrictions, le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les provinces et les territoires pour permettre aux Canadiens d'être informés de leur exposition à la COVID-19 par le biais d'une application.

En effet, l'**application Alerte COVID** a été conçue pour informer les utilisateurs d'une exposition possible aux personnes qui ont testé positives à la COVID-19. Elle est gratuite, entièrement volontaire, et elle a recours à des mesures strictes pour protéger toutes les données recueillies. Les utilisateurs dont le test est positif à la COVID-19 recevront une clé à usage unique de la part de leur autorité sanitaire qu'ils pourront entrer dans l'application.

Actuellement, l'Ontario est l'unique province à avoir son système de santé publique synchronisé avec l'application, mais le gouvernement du Canada travaille avec les autres provinces et territoires pour que l'application prenne en considération les informations des différents systèmes de santé publique.

L'application est disponible sur l'App Store ici : <https://apple.co/39WBolv>.

L'application est également disponible pour Android ici : <https://bit.ly/2DDH2wu>.

# SOUTIEN AUX PARTICULIERS

---

## DEMANDE DE PASSEPORT

Bien que les avertissements à l'intention des voyageurs et les restrictions en matière de voyage restent en vigueur, le gouvernement du Canada reconnaît que de nombreux Canadiens ont besoin d'un passeport pour leurs déplacements obligatoires.

Depuis le 31 juillet, les Canadiens peuvent à nouveau demander un passeport par la poste.

Pour une demande urgente d'un passeport ou pour un voyage dans moins de 30 jours avec une preuve de voyage, il est possible de demander un rendez-vous en personne.

Notre bureau de circonscription continue de vous soutenir pour vos demandes de passeport. N'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 819-347-2598 ou par courriel à [marie-claude.bibeau@parl.gc.ca](mailto:marie-claude.bibeau@parl.gc.ca).

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3i8Khv0>.



# SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

---

## AIDE D'URGENCE DU CANADA POUR LE LOYER COMMERCIAL

L'**Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)** fournit un soutien aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif et de bienfaisance qui ont des difficultés financières en raison de la COVID-19. L'AUCLC offre des prêts-subvention aux propriétaires commerciaux qui couvrent 50% des loyers mensuels bruts payables par les petites entreprises et OBNL locataires touchés par la pandémie.

Depuis la mise en œuvre de l'AUCLC, plus de 63 000 petites entreprises locataires ont été appuyées par le programme, ce qui représente plus de 616 000 employés et plus de 613 millions \$ de soutien au loyer.

Pour continuer de soutenir les petites entreprises et les OBNL admissibles à payer leur loyer d'août, **l'AUCLC sera prolongée d'un mois**. Par le biais de cette prolongation, le gouvernement du Canada permet aux petites entreprises à travers le pays de disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour se rétablir.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/31gSae>.

# SOUTIEN SECTORIEL

---

## RENFORCER LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Les travailleurs étrangers temporaires permettent à nos producteurs canadiens de continuer de fournir des produits de qualité aux Canadiens et qui assurent la sécurité alimentaire du Canada. C'est pour cette raison que des mesures ont été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs agricoles canadiens et migrants. Malgré tous ces efforts, il y a eu des éclosions de COVID-19 dans plusieurs fermes canadiennes, qui ont eu des répercussions importantes sur la santé et la sécurité des travailleurs.

Dans le but d'atténuer l'impact des éclosions de COVID-19 sur les fermes, le gouvernement du Canada prend de nouvelles mesures par le biais d'un investissement de **58,6 millions \$**. Ce financement permettra :

- D'injecter 7,4 millions \$ pour accroître le soutien aux travailleurs étrangers temporaires, y compris 6 millions \$ pour la sensibilisation directe menée auprès des travailleurs par les organismes de soutien aux travailleurs migrants;
- D'investir 16,2 millions \$ pour renforcer le régime d'inspection des employeurs, en particulier sur les fermes, et améliorer la façon dont les allégations et les dénonciations de non-conformité des employeurs sont traitées;
- De consacrer 35 millions \$ pour accroître la santé et la sécurité dans les exploitations agricoles et dans les quartiers des travailleurs afin de prévenir la propagation du virus. Ces fonds serviront directement à améliorer l'infrastructure des quartiers, des logements temporaires et d'urgence (sur le site ou en dehors), ainsi que l'équipement de protection personnelle, les postes sanitaires et les autres mesures de santé et de sécurité. Les contributions non remboursables seront partagées à parts égales avec les demandeurs.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3frpW29>.

# INFORMATION SUR D'AUTRES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ACTUELLEMENT OUVERTS

---

**Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes - CUEC** (<https://ceba-cuec.ca/fr/>) : Ouvert

**Fonds des infrastructures alimentaires locales** (<https://bit.ly/3iioBY2>) : Ouvert jusqu'à épuisement des fonds

**Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles** (<https://bit.ly/3iiRz0c>) : Ouvert jusqu'à l'épuisement des fonds

**Investissement dans la transformation de l'industrie forestière - Volet projets d'études** (<https://bit.ly/38AaQ8W>) : Ouvert jusqu'à épuisement des fonds

**Fonds du Canada pour les périodiques - Mesures spéciales pour appuyer le journalisme** (<https://bit.ly/3glrlgD>) : Ouvert jusqu'au 7 août 2020

**Investissements dans la transformation de l'industrie forestière - Volet projets d'investissement en capital** (<https://bit.ly/38AaQ8W>) : Ouvert jusqu'au 13 août 2020

**Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires - PAIOTET** (<https://bit.ly/2YyDjs4>) : Ouvert jusqu'au 31 août 2020

**Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial - AUCLC** (<https://bit.ly/31mzxUR>) : Ouvert jusqu'au 31 août 2020

**Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants - PCUE** (<https://bit.ly/3eBb6GP>) : Ouvert jusqu'au 30 septembre 2020

**Prestation canadienne d'urgence - PCU** (<https://bit.ly/2Vj6PQF>) : Ouvert jusqu'au 3 octobre 2020

**Subvention salariale d'urgence du Canada - SSUC** (<https://bit.ly/380dPHd>) : Ouvert jusqu'en décembre 2020

# MEILLEURES PRATIQUES SANITAIRES

Pour avoir plus d'informations concernant la COVID-19, nous vous invitons à :

- Consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Uadzxb>
- Téléphoner au **1-833-347-4397** (sans frais).

Dans le cas où vous présentez des symptômes (fièvre, toux ou difficultés respiratoires), contacter le **1-877-644-4545** (sans frais).

Pour plus d'informations sur les politiques à instaurer afin de réduire la propagation de la COVID-19 dans les **milieux de travail**, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3boUiky>

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, nous vous recommandons de :



- Limiter tout contact avec d'autres personnes au moyen de la distanciation sociale;
- Laver vos mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon;
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux de votre bras;
- Éviter de toucher vos yeux, votre nez ou votre bouche sans vous être lavé les mains;
- Utiliser des désinfectants approuvés pour nettoyer les surfaces dures à fort contact;
- Nettoyer souvent les surfaces fréquemment touchées (téléphones, poignées de porte,...).

Pour en apprendre plus sur la prévention et les risques, consulter le lien suivant <https://bit.ly/397uVIA> ou envoyer un courriel à [phac.inof.aspc@canada.ca](mailto:phac.inof.aspc@canada.ca).